

Doc. 14815
23 janvier 2019

Pour une politique européenne relative aux diasporas

Proposition de résolution

déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

De plus en plus d'États reconnaissent le rôle croissant joué par les diasporas et encouragent leur participation aux politiques intérieures. Pour y parvenir, ils élaborent des politiques nationales visant à faire participer les diasporas et adoptent des stratégies gouvernementales pour leur mise en œuvre. Certains pays européens nomment même des ministres en charge des questions relatives aux diasporas.

Cependant, en l'absence d'une politique migratoire européenne commune, les politiques relatives aux diasporas diffèrent d'un État à l'autre. Certains États européens s'attachent principalement à établir des liens avec leurs communautés de diasporas, tandis que d'autres mettent l'accent sur le rôle joué par les diasporas dans l'intégration sociale des migrants, considérée comme une priorité. De nombreux États membres de l'Union européenne se concentrent davantage sur l'exode du capital humain et sur l'association des diasporas à leurs projets de développement. Certains États européens se contentent de promouvoir la coopération culturelle et de soutenir les langues des diasporas, ainsi que les écoles proposant des programmes scolaires nationaux.

L'Assemblée parlementaire, et en particulier la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, a réaffirmé sa volonté de s'occuper des questions liées aux diasporas en créant une sous-commission sur les diasporas, chargée d'élaborer des recommandations concrètes sur le sujet. Les conclusions tirées de la première année d'activité du Réseau parlementaire sur les politiques relatives aux diasporas mettent l'accent sur l'urgente nécessité de développer une stratégie européenne relative aux diasporas.

Par conséquent, l'Assemblée considère que les défis migratoires actuels font également ressortir la nécessité d'élaborer des approches européennes communes de la participation des diasporas, de procéder à une analyse approfondie des pratiques existantes dans les pays, et de formuler des recommandations concrètes sur le renforcement des moyens d'action des diasporas et la coopération avec les autorités nationales.

